



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 30 JUIN 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 30 du mois de juin (30.06.2025) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 juin 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°06/2025-02 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET- GARONNE AMENAGEMENT

| | |
|---|--|
| Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix | |
| Nombre de membres présents : 11, soit 342 voix | M. BAYLET Jean-Michel (Président), DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BERTELLI Jean-Claude (délégué suppléant), Mme CASTAGNÉ Elisabeth (déléguée suppléante), M. CRUSBERG Daniel (délégué suppléant), Mme DUCASSÉ Patricia (délégué suppléante), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire) |
| Nombre de membres représentés : 5, soit 214 voix | M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE, M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme DUCASSÉ, Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL |
| Nombre de membres absents excusés : 5, soit 126 voix | M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire) |
| Quorum : 342 voix | Atteint |

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE.
Vu le Code général des collectivités territoriales,

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale pour les syndicats mixtes, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI dans les conditions définies par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il établit un bilan des actions engagées dans le champ des différentes compétences du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

Il comprend les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du syndicat et à la mise en œuvre des différentes politiques en lien avec ses compétences.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

Ce rapport fait l'objet d'une prise de décision par le Comité syndical, après présentation par le Président.

Le rapport d'activité 2024 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement est joint en annexe à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2024 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement tel qu'il est proposé en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le 02 JUL. 2025

Fait à Montauban, le 30 juin 2025

Et de la publication le 04 JUL. 2025

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

ANNEXE A LA DELIBERATION N°06/2025-02

**Rapport d'activité 2024
du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement**

SOMMAIRE

| | |
|-------------|---|
| p.3 | 1 - Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement |
| p.3 | Missions |
| p.3 | Membres du syndicat |
| p.4 | Elus - Vie institutionnelle |
| | |
| p.6 | 2 – Administration et moyens du syndicat |
| p.6 | L'équipe du syndicat |
| p.8 | Les moyens généraux |
| p.8 | Architecture budgétaire et financement des projets |
| p.9 | Bilan financier 2024 du syndicat |
| | |
| p.13 | 3- Les actifs des membres du syndicat |
| p.13 | Les réseaux de fibre optique |
| p.13 | Les éléments constitutifs du réseau de Desserte FTTN (NRA MeD) |
| | |
| p.13 | 4 - Le projet d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne |
| p.13 | La fibre optique pour tous (FttH) |
| p.15 | Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux |
| p.15 | La déconstruction du réseau cuivre |
| p.16 | Téléphonie mobile |
| p.16 | Aides satellitaires |
| | |
| p.16 | 5 – Les usages et services numériques |
| p.16 | Le schéma des usages et des services numériques (SDUSN) |
| | |
| p.17 | 6 – L'approvisionnement en eau |
| | |
| p.20 | 7 – Les actions de communication |
| p.20 | Les permanences physiques pour la commercialisation de la fibre |
| p.21 | Les permanences physiques « repasse » fibre optique |
| p.21 | Les permanences physiques en prévision de l'extinction du cuivre |
| p.21 | Les conférences des Maires par intercommunalité |
| p.22 | Les inaugurations et évènements |
| p.26 | Les supports de communication |
| p.27 | Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn |
| p.27 | Le site Internet de TGA |

1 - Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement

1-1- Missions

Le syndicat mixte Tarn-et Garonne Aménagement (initialement Tarn-et-Garonne Numérique jusqu'en fin d'année 2022), est un syndicat mixte ouvert créé le 1^{er} février 2016.

- Le syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, les compétences définies à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le syndicat est, en outre, chargé dans ce cadre :

- du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.
- de l'élaboration et de l'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévue à l'article L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales.
- Le syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la partie de la compétence d'approvisionnement en eau, telle que définie à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles, dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

Cette nouvelle compétence, insérée dans les statuts du syndicat depuis décembre 2022, est intégrée aux côtés de la compétence en matière d'aménagement numérique, l'une et l'autre pouvant être exercée « à la carte » par le syndicat.

1-2- Membres du syndicat

Historiquement et au nom de la compétence liée à l'aménagement numérique, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement est formé entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes suivantes :

- la Communauté de Communes des Deux Rives
- la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise
- la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
- la Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron
- la Communauté de Communes Terres des Confluences
- la Commune de Reyniès
- la Commune de Lacourt Saint Pierre
- la Commune d'Escatalens

1-3- Elus - Vie institutionnelle

Le Conseil syndical est composé de 20 délégués titulaires et de 20 délégués suppléants.

| Membres | Titulaires | Suppléants |
|--|--|--|
| Conseil Départemental | BAYLET Jean-Michel BESIERS Jean-Philippe BOURDONCLE Catherine CROS Emmanuel DELBREIL Sophie LE CORRE Christiane NEGRE Marie-Claude WEILL Michel | DEPRINCE Jean-Luc CASTAGNE Elisabeth GONZALEZ José SINOPOLI Nadine BERTELLI Jean-Claude IUS Anne VAISSIERES Cédric DUCASSE Patricia |
| Communauté de Communes des Deux Rives | TERRENNE Jean-Paul | RENAUD Olivier |
| Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise | DELBREIL Thierry | LACOMBE José |
| Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne | TUYERES Stéphane | RAYNAL Jean-Claude |
| Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise | SALOMON Bernard | PRADINES Patrick |
| Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy | PALMIE Agnès | PIERASCO Jean-Franck |
| Communauté de Communes du Quercy Caussadais | JEANJEAN Claude | RONCHI Michel |
| Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron | PALACH Josian | COUSI Vincent |
| Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron | QUATRE Christian | AUFRERE Bruno |
| Communauté de Communes Terres des Confluences | GARGUY Bernard | FORNERIS Dominique |
| Commune de Reyniès | VIGOUROUX Claude | INAUD Séverine |
| Commune de Lacourt Saint Pierre | PIZZINI Françoise | CRUSBERG Daniel |
| Commune d'Escatalens | LAMBOLEY Thierry | BARANOWSKI Alexandre |

La représentation des membres à Tarn-et-Garonne Aménagement se répartit de la façon suivante :

| | Nombre de délégués | Nombre de voix par délégué | Nombre de voix total |
|--------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------|
| Conseil Départemental 82 | 8 | 41 | 328 |

| Membres | Nbre de communes | Population | Nbre voix |
|--|------------------|----------------|------------|
| Communauté de Communes Terres des Confluences | 22 | 41 874 | 59 |
| Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne | 25 | 41 316 | 57 |
| Communauté de Communes des Deux Rives | 28 | 19 243 | 38 |
| Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise | 31 | 10 241 | 37 |
| Communauté de Communes du Quercy Caussadais | 19 | 20 739 | 34 |
| Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron | 13 | 22 219 | 30 |
| Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy | 22 | 8 812 | 25 |
| Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron | 17 | 7 802 | 21 |
| Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise | 11 | 11 264 | 20 |
| Commune de Reyniès | 1 | 886 | 2 |
| Commune de Lacourt Saint Pierre | 1 | 1 159 | 2 |
| Commune d'Escatalens | 1 | 1 145 | 2 |
| TOTAL | 191 | 186 700 | 327 |

En 2024,

- **le Comité syndical** s'est réuni à cinq reprises : les 8 et 14 mars, le 24 mai, le 7 octobre et le 5 décembre.
- **la commission « administrative et finances »** s'est, quant à elle, rassemblée une fois le février pour la préparation des budgets primitifs 2024.
- **la commission d'appel d'offres** ne s'est pas réunie en 2024.
- **la commission consultative des services publics locaux** n'a pas pu se réunir en 2024 faute de quorum. Elle a eu lieu le 30 janvier 2025 pour l'analyse du rapport annuel 2023 du délégataire OCTOGONE FIBRE

Concernant la DSP :

- **le COTECH** s'est tenu mensuellement toute l'année, sous la présidence de Monsieur Claude JEANJEAN.

Lieu de rencontre entre élus et agents de TGA, des équipes d'AI THD et d'OCTOGONE FIBRE, il permet de faire un point sur l'état d'avancement du projet (pose des NRO/SRO, préparation des

APS/APD, construction et prise en exploitation des prises, suivi financier, suivi commercial et communication...)

- le **COFIL** s'est réuni 2 fois le 14 mars et le 5 décembre.

Concernant le SDUSN :

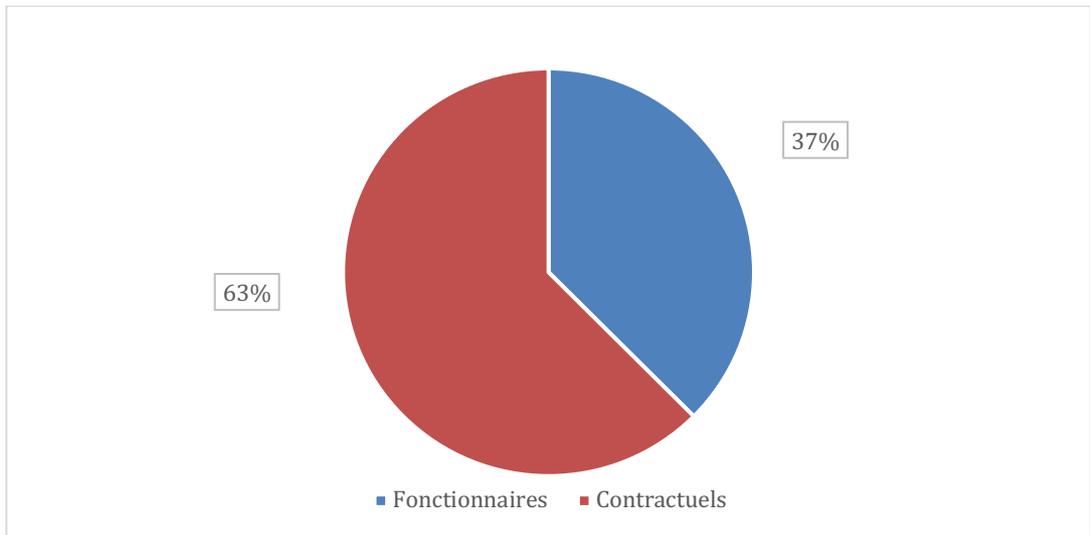
- le **Comité Usages et Services** ne s'est pas réuni en 2024.

2 – Administration et moyens du syndicat

2-1-L'équipe du syndicat

EFFECTIFS DU SYNDICAT EN 2024 :

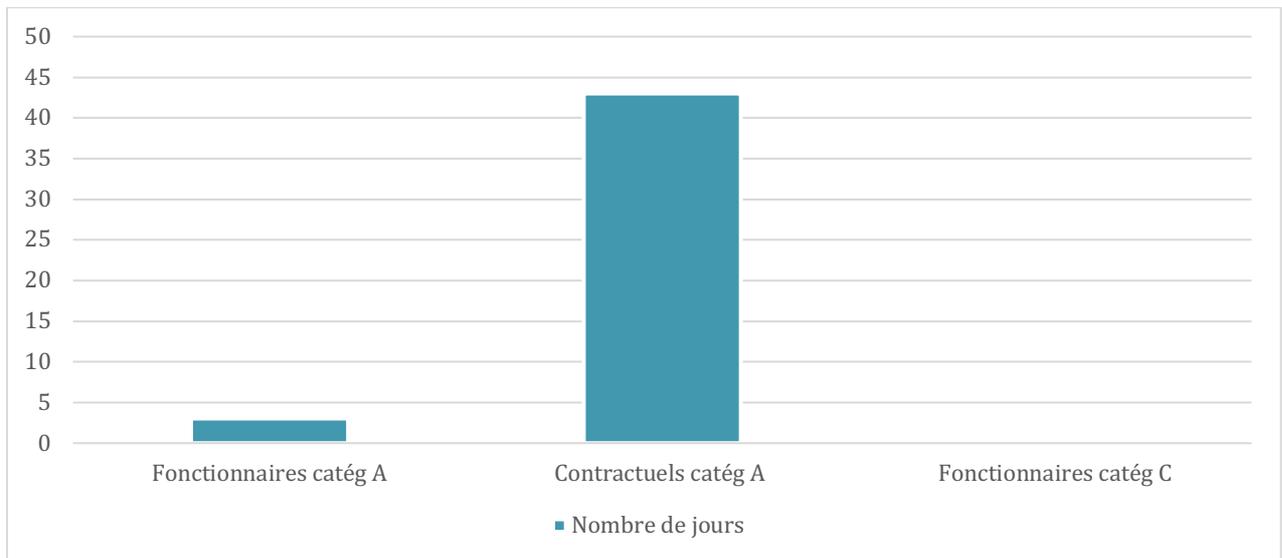
| Filière | Catég | Grade | Emploi | Effectif budgétaire (35h) | Effectif pourvu |
|--|-------|--|--|---------------------------|-----------------|
| A D M I N I S T R A T I V E | A | Directeur territorial | Directeur | 1 | 1 |
| | A | Attaché principal | Directrice adjointe | 1 | 1 |
| | A | Attaché principal | Responsable administratif et financier | 1 | 0 |
| | A | Attaché territorial | Responsable administratif et financier | 1 | 0 |
| | A | Attaché territorial | Chargé de mission « Développement des usages » | 1 | 1 |
| | A | Attaché territorial | Juriste spécialisé en droit rural | 1 | 1 |
| | B | Rédacteur principal de 2 ^o classe | Chargé de mission « Développement des usages » | 1 | 0 |
| | C | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | Assistant de gestion | 1 | 1 |
| T E C H N I Q U E | A | Ingénieur principal | Responsable technique | 1 | 0 |
| | A | Ingénieur territorial | Chargé de mission « Aménagement numérique et qualité du réseau » | 1 | 1 |
| | A | Ingénieur territorial | Chargé de mission « FTTH et réseaux numériques » | 1 | 1 |
| | A | Ingénieur territorial | Ingénieur Environnement | 1 | 1 |
| TOTAL | | | | 12 | 8 |



MOUVEMENTS :

- arrivée d'un agent sur le poste d'ingénieur environnement le 1^{er} janvier 2024

FORMATIONS :



ABSENTEISME :

| | Fonctionnaires | Contractuels |
|--------------------|----------------|--------------|
| Taux d'absentéisme | 0 % | 15,5 %* |

*congés maternité

2-2-Les moyens généraux

Tarn-et-Garonne Aménagement est hébergé à titre onéreux, dans les locaux du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour un coût de 12 589,09 € pour l'année 2024.

Du mobilier lui est mis à disposition dans le cadre de cette convention avec le CD82.

Les équipements bureautiques et informatiques appartiennent en revanche au syndicat.

2-3-Architecture budgétaire et financement des projets par les membres du syndicat

a) **un budget principal « Tarn-et-Garonne Aménagement » (nomenclature M57)** destiné à assurer les charges inhérentes au fonctionnement interne du syndicat (dépenses à caractère général, dépenses de personnel, acquisitions nécessaires à l'exercice de la structure...)

- Contribution du CD82 : 284 264 € (2/3)
- Contribution des EPCI et communes membres : 142 132 € (1/3)

Volet Eau : relatif à retracer aux écritures financières liées à la création et la gestion des retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles

- Contribution du CD82 : 66 913,41 €
- Contribution de l'Agence de l'Eau : 23 502,75 € (un titre de 49 259,66 € ayant déjà été émis en 2023)

b) **un budget annexe « Aménagement Numérique » (nomenclature M4)** destiné à retracer l'ensemble des écritures financières liées à l'aménagement numérique du territoire et à la mise en œuvre du projet de déploiement FTTH.

Projets financés :

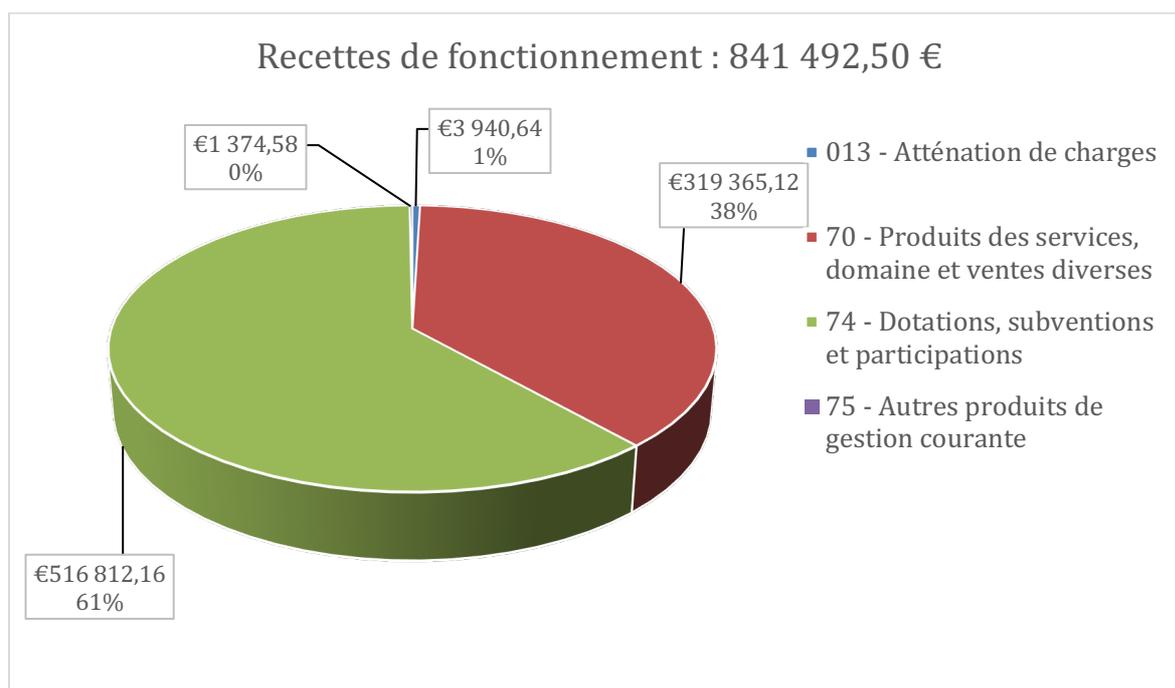
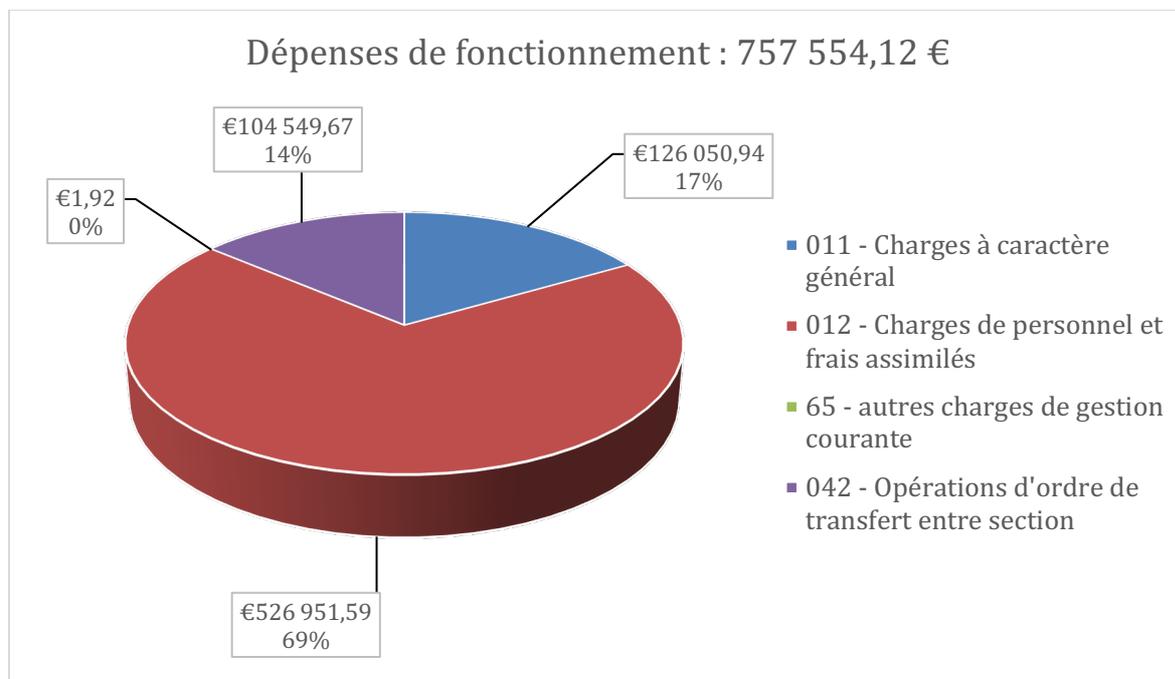
- programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre ») vient financer la section d'investissement
 - Contribution du CD82 : 179 322,35 € HT
 - Contribution des EPCI et communes membres : 74 271,20 € HT
- Travaux de mutualisation relevant du Plan Qualité
 - Contribution du CD82 : 34 868,42 € HT
 - Contribution des EPCI et communes membres : 29 941 € HT
 - Contribution de l'Etat (FSN) : 1 096 722,51 € HT
 - Contribution de la région Occitanie : 1 028 600 € HT
- Subventions en annuités pour boucle locale optique de Castelsarrasin/Moissac :
 - Contribution du CD82 : 35 280 € HT

2-4-Bilan financier 2024 du syndicat

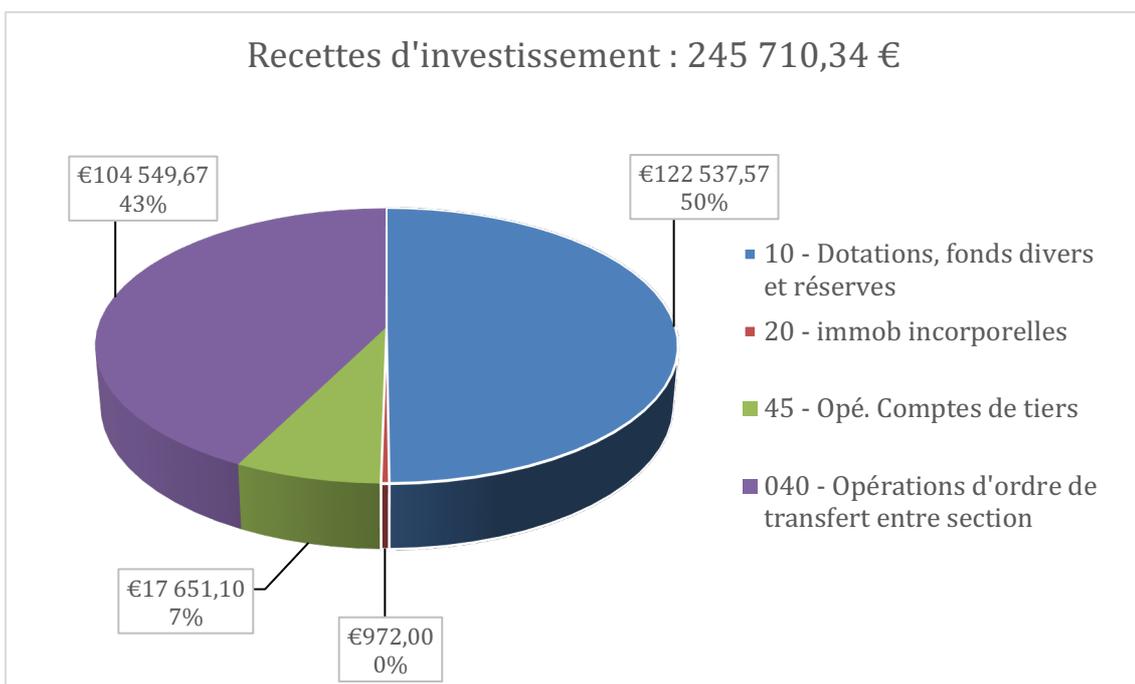
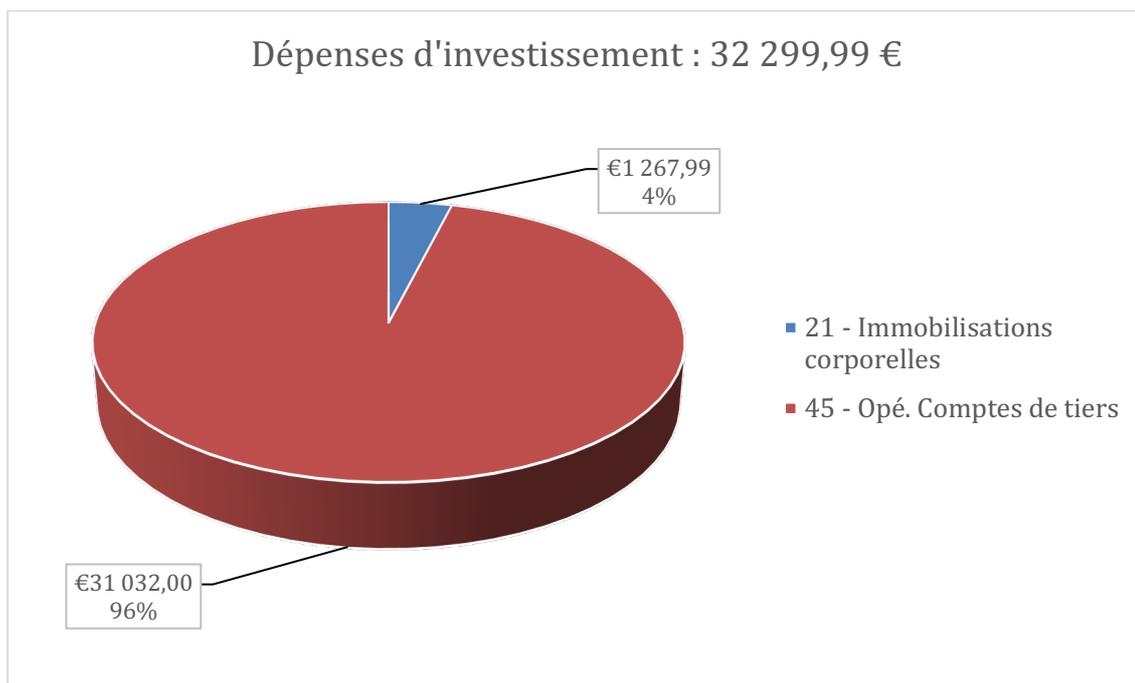
a) Budget principal M57 destiné à assurer le fonctionnement interne du syndicat :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget principal se présentent comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



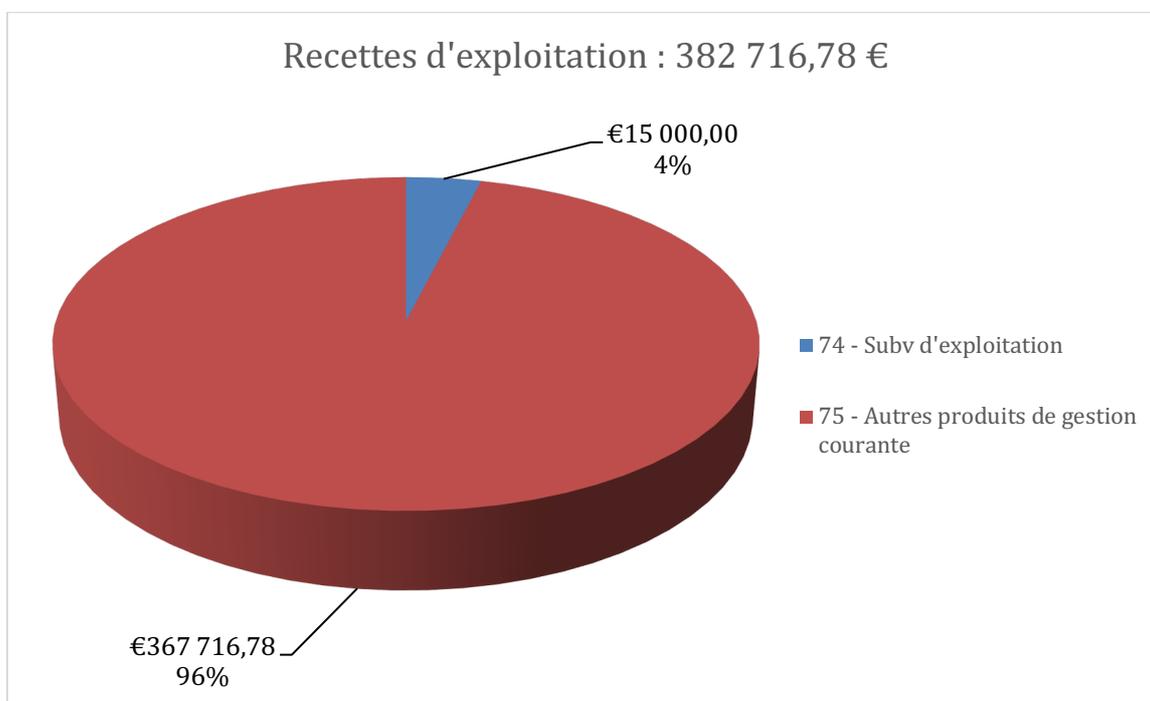
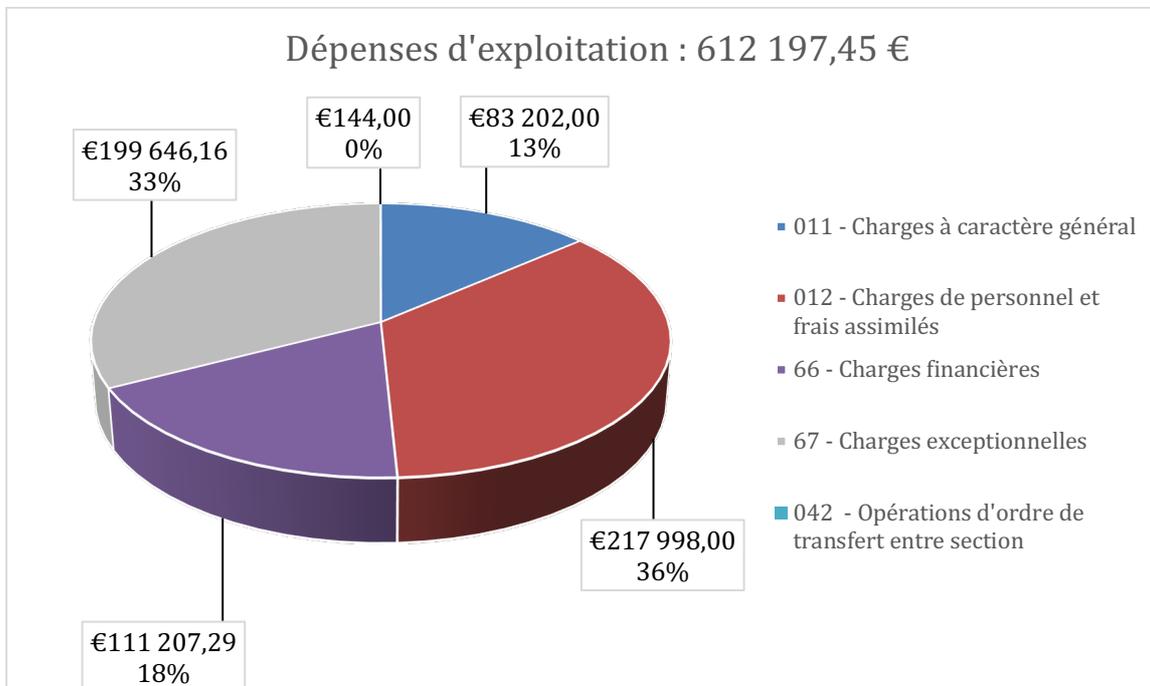
II. SECTION D'INVESTISSEMENT



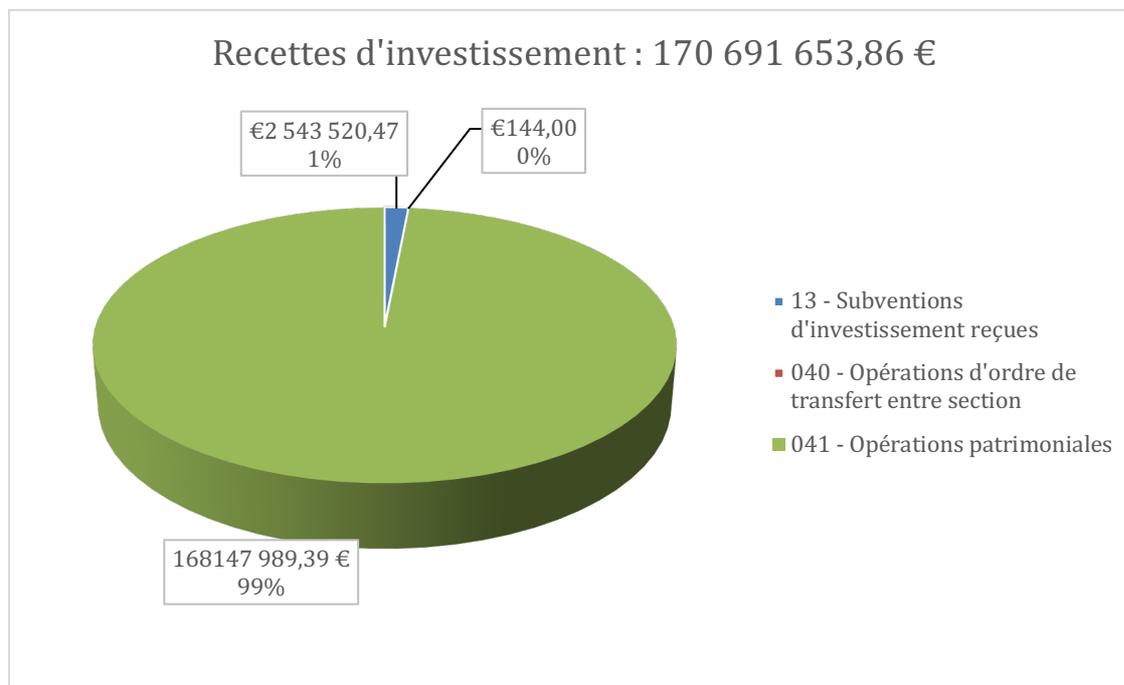
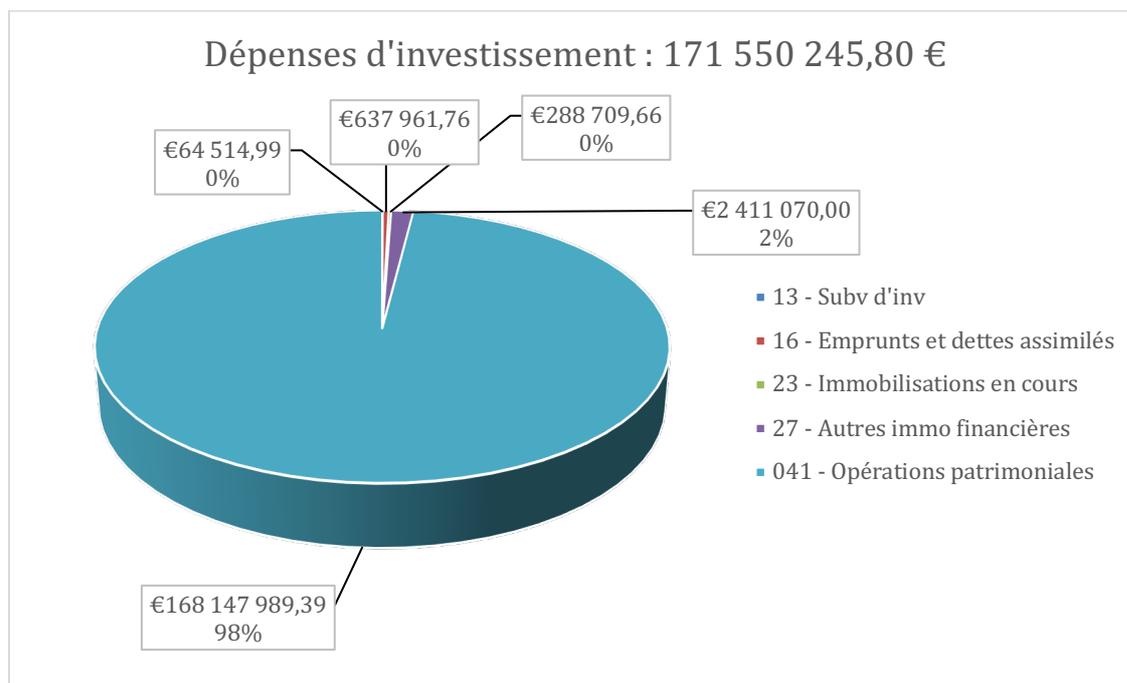
b) Budget annexe M4 pour la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe se présentent comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



II. SECTION D'INVESTISSEMENT



3- Les actifs des membres du syndicat

Pour rappel, sous le régime de droit commun applicable aux transferts des équipements, les droits et obligations de chaque EPCI propriétaire de réseaux sont exercés par Tarn-et-Garonne Aménagement.

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, ces biens (sauf les boucles locales radio) ont été remis en affermage au délégataire OCTOGONE FIBRE.

3-1- les réseaux de fibre optique

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, les boucles locales optiques déployées sur Castelsarrasin/Moissac et sur la CC2R ont été remise en affermage au délégataire de la DSP, Octogone Fibre.

Il en est de même pour les infrastructures FttH présentes sur les communes de Montbartier et de Golfech.

3-2- Les éléments constitutifs du réseau de Desserte FTTN (NRA MED)

Les liaisons entre les NRA d'origine et les Sous-Répartiteurs (de l'ordre de 315 km) ainsi que les locaux techniques associés ont été remis en affermage au 1^{er} janvier 2020.

A noter que dans le cadre de la remise en affermage des biens, le délégataire assure la prise en charge des éléments construits sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement en procédant à la prise en exploitation des ouvrages tout au long de l'exécution de la DSP.

4 - Le projet d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne

4-1-La Fibre optique pour tous (FttH)

a) Chiffres clés au 31 décembre 2024 :

- 100% des NRO sont construits et activés (27/27)
- 100% des SRO sont installés (256/256)
- 100 % des ZASRO (zone arrière SRO) ouvertes, soit 256 au total, pour 205 communes
- 115 001 prises déployées (pour 61 723 abonnés), soit un taux de pénétration de 53,67 %
- 378 clients professionnels ont d'ores et déjà souscrit (contre 334 en 2023)
- 8 opérateurs commerciaux FAI (dont 4 Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale « OCEN ») pour le grand public et une vingtaine pour les Professionnels, en mesure de proposer leurs services

b) Plan de financement du programme d'aménagement numérique « MeD ADSL et 100% Fibre »

| En M€ | Plan de financement | | |
|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Charges SMO | 36,33 | | |
| MED | 8,22 | | |
| Subvention IPE | 17,10 | | |
| Subvention Raccordement | 10,01 | | |
| Etudes | 1,00 | | |
| Financement DSP | 36,33 | En M€ | |
| Subvention FSN | 19,13 | Participations versées | |
| Subvention Région | 9,94 | De 2017 à 2024 | Reste à charge |
| Participation du SMO | | | |
| Années 1-10 20% | 7,26 | 4,207 346 | 3,055 080 |
| Participation du CD | 4,84 | 2,681 299 | 2,160 323 |
| Participation des | | | |
| EPCI/communes | 2,42 | 1,526 047 | 0, 894 757 |
| CCPL | 0,13 | 0,073 101 | 0,060 793 |
| CCLTG | 0,13 | 0,054 062 | 0,078 580 |
| CC2R | 0,25 | 0,210 690 | 0,043 926 |
| CCPSQ | 0,15 | 0,063 276 | 0,086 035 |
| CCQC | 0,28 | 0,153 091 | 0,130 378 |
| CCQRGA | 0,16 | 0,078 210 | 0,085 466 |
| CCGSTG | 0,47 | 0,279 448 | 0,189 187 |
| CCQVA | 0,26 | 0,157 492 | 0,101 968 |
| CCTC | 0,53 | 0,439 650 | 0,089 656 |
| Reyniès | 0,01 | 0,006 694 | 0,007 118 |
| Lacourt St Pierre | 0,02 | 0,006 328 | 0,009 536 |
| Escatalens | 0,01 | 0,004 005 | 0,006 035 |
| Léojac | 0,006 | 00000000 | 0,006 078 |

Enjeux à venir :

- La gestion des raccordements qualifiés de « complexes »
- La simplification des règles d'adduction des logements neufs
- Le traitement des prises non réalisées en raison de blocages tiers ou de projets immobiliers futurs
- L'organisation de l'exploitation du réseau par Octogone Fibre, notamment par la gestion des incidents et dommages réseaux et le respect des délais de rétablissement
- La question du dévoiement des infrastructures concernées par le futur tracé de la LGV
- L'accompagnement des usagers face au décommissionnement du cuivre, et la transition de ces derniers vers la fibre optique sur les 10 premières communes concernées du lot 2

4-2-Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux

Depuis 2022, le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement s'est lancé dans un programme de mutualisation des travaux de dissimulation de réseaux, 1^{ère} brique de son plan Qualité des réseaux, à destination des EPCI et communes membres (mais aussi de communes du département appartenant à des EPCI membres du syndicat), et qui seraient intéressés par des opérations d'enfouissement de réseaux sur leur territoire, en coordination avec d'autres gestionnaires de travaux.

Objectif de ce programme : répondre à une demande grandissante de dissimulation de réseau tout en réalisant des économies d'échelle et en réduisant les risques d'incidents sur le réseau.

Plan de financement :

- CD82 : 40 %
- Membre du SMO concerné (EPCI ou commune membre du syndicat) ou membre d'un EPCI membre du syndicat : 40 %
- Autofinancement : 20 %

En 2024, plusieurs actions de mutualisation de travaux ont été menées avec d'autres aménageurs (syndicats des eaux, syndicat départemental d'électricité) :

- Commune de Saint Paul d'Espis : travaux de génie civil avec le SMEP
- Commune de Lafrançaise (lieu-dit Guirautou) : travaux de génie civil avec le SDE 82
- Commune de Puylaroque (lieu-dit Pech de Treilles) : travaux de génie civil avec le SIEACA
- Commune de Lavaurette (lieu-dit Sorris) : travaux de génie civil avec le SIEACA
- Commune de Le Pin : travaux de génie civil avec le SDE 82

4-3 – La déconstruction du réseau cuivre

La transition technologique vers la fibre et la fin du cuivre a incité Tarn-et-Garonne Aménagement à se rapprocher d'Orange afin d'accélérer le programme d'extinction progressive du service historique cuivre, étape indispensable à la déconstruction de ce réseau.

Orange a ainsi classifié les communes du département en 3 lots en fonction des critères de taux d'éligibilité et des taux de foyers déjà raccordés.

| | Lot 2 | Lot 3 | Lot 4 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Nombre de communes concernées | 10 | 55 | 134 |
| Arrêt commercial (plus de souscription, ni de changement d'opérateur possible sur cuivre) | Fin d'année 2024 | Fin d'année 2025 | Fin d'année 2025 |
| Arrêt technique (arrêt définitif du cuivre) | Fin d'année 2025 | Fin d'année 2026 | Fin d'année 2027 |

Les 10 communes faisant partie du lot 2 sont :

- Saint-Etienne de Tulmont, Léojac et Verlhac-Tescou pour la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron
- Castelsarrasin, Saint-Porquier et Lavilledieu-du Temple pour la communauté de communes Terres des Confluences
- Montech, Finhan, Nohic et Villebrumier pour la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

4-4-Téléphonie Mobile

Aux côtés de l'Equipe Projet Départementale (Etat et CD 82), le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement apporte son expertise pour faciliter la mise en œuvre du New Deal Mobile (couverture ciblée, création de nouveaux sites 4G) depuis 2018.

Il intervient en tant que support technique pour aider à la priorisation des sites en insuffisance de services dans le respect de la dotation allouée annuellement.

En 2024, 7 sites relais accueillant les quatre opérateurs ont été mis en service à Varen/Verfeil, Castelferrus, Loze, Vigueron, Molières, Saint-Cirq et Labarthe.

4-5-Aides satellitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements d'inclusion numérique (à destination des particuliers et professionnels du département ne pouvant accéder à une offre haut débit terrestre) a été mis en place.

Ce dispositif d'aide propose une aide de :

- 300 € à l'acquisition de l'équipement (ou 1 à 10 € / mois à la location)
- 200 à 300 € pour l'installation de l'équipement

Pour l'exercice 2024, aucune demande d'aide n'a été déposée auprès des services de TGA.

Bien que cette politique soit très peu sollicitée, elle offre un ultime recours dans des situations où aucune alternative de connectivité ne se présente. Le recours très marginal à cette politique illustre par ailleurs la capacité du syndicat à orienter les usagers qui en font la demande vers des technologies plus performantes et moins onéreuses pour ces derniers.

5 – Les usages et services numériques

5-1 Le Schéma Directeur des Usages et des Services Numériques

Depuis 2019, le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement s'est engagé dans une démarche « Usages et Services Numériques » à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN), stratégie départementale adaptée et portée par le syndicat qui en assurera le pilotage, la coordination des actions et l'optimisation des moyens.

Opérationnellement, ce SDSUN s'est concrétisé par la proposition d'un bouquet de services à destination des collectivités membres et couvrant quatre composantes :

- la sécurisation des infrastructures et des activités numériques
- la formation des agents
- la dématérialisation et la simplification
- la relation avec les citoyens

a) Volet 1 du Bouquet de Services : Tarn-et-Garonne Storage

L'année 2024 a été marquée par la mise à disposition aux collectivités membres du syndicat de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée des données NetExplorer. Ce système, souverain, couplé à un Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU), permet d'assurer un très haut

niveau de sécurité aux données informatiques des EPCI, facilite le travail en mobilité, la gestion électronique des documents, le travail collaboratif ainsi que d'autres services associés.

L'option « Signature électronique des documents » a également été rajoutée pour les collectivités intéressées.

Sur les 9 EPCI concernées, une a déjà opté en 2024 pour ce nouveau service et quatre sont en cours de migration.

Le syndicat s'appuie également sur l'état des lieux des systèmes d'information (SI) de ses membres, réalisé en 2022, qui lui permet de pouvoir développer de nouveaux services numériques performants, ou encore d'identifier l'architecture technique la plus adaptée à leurs besoins.

b) Autres actions en cours

Tarn-et-Garonne OPEN DATA

Depuis 2020, Tarn-et-Garonne Aménagement, en partenariat avec la Région, met à disposition des collectivités qui le souhaitent une plateforme dédiée Open Data, afin de pouvoir publier leurs données en ligne et se conformer à la Loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016. Cette plateforme est également mise à disposition de l'ensemble des membres du syndicat et plus largement de l'ensemble des collectivités de Tarn-et-Garonne afin que ces derniers puissent mettre en ligne leurs données et se conformer à cette obligation.

Cette plateforme compte à ce jour 164 jeux de données et compte pas moins de 3700 utilisateurs.

6 – L'approvisionnement en eau

La nouvelle compétence prise en décembre 2022 par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement en matière d'approvisionnement en eau et limitée à la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles, vise à mettre en œuvre la « Charte départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création de retenues individuelles de substitution » signée le 26 mars 2021 par le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les représentants du milieu associatif et du monde agricole.

L'année 2024 a été une année de transition pour rendre opérationnelle cette compétence :

a) Au niveau des instances de pilotage :

Le Comité de Pilotage qui a pour mission d'examiner et de donner un avis sur les dossiers de demande s'est réuni 2 fois le 7 mai et le 26 septembre.

Le Comité Technique, dédié à l'analyse technique des dossiers, s'est réuni trois fois les 29 mars, 26 avril et 18 décembre 2024.

b) Au niveau institutionnel :

2024 a vu la réalisation de plusieurs démarches administratives nécessaires à la réalisation des projets :

- Réalisation d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en avril, procédure instituée par la Loi sur l'Eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.
- Réalisation d'une enquête publique
- Dépôt d'un dossier Loi sur l'Eau à déposer pour tout projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique
- Rédaction d'un Contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) à signer entre le syndicat et le propriétaire de la (des) parcelle(s) concernée(s) par un projet

c) Au niveau structurel :

A partir de 2024, le service dédié à l'approvisionnement en eau fonctionne à plein régime. Il est composé :

- d'une juriste pour le volet contractuel et juridique
- d'une ingénieure agronome pour le volet technique et d'ingénierie

Ce service s'appuie également sur la société Rives&Eaux du Sud-Ouest (précédemment Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) pour l'accompagner sur des opérations techniques (géomètres, plans, études de sol, etc.) et des missions de maîtrise d'œuvre.

d) Au niveau budgétaire :

A compter du 1^{er} janvier 2024, le suivi de l'activité est assuré dans le budget principal M57 du syndicat, sous la forme d'opérations pour le compte de tiers pour la partie investissement, qui sera composé des frais d'études/de maîtrise d'œuvre, et des travaux de curage/réaffectations/créations de retenues.

Les frais de fonctionnement seront constitués essentiellement des dépenses de personnel relevant des deux recrutements.

Un plan de financement a par ailleurs été acté avec les différents co-financeurs de projets qui seront retenus :

| Types d'opérations | Part Agence de l'Eau | Part CD 82 | Part EPCI | Part propriétaires |
|---|----------------------|------------|-----------|--------------------|
| Travaux (remobilisations, réaffectations, agrandissements, créations) | 70 % | 7,5 % | 2,5 % | 20 % |
| MOE/Etudes | 70 % | 30 % | | |
| Frais de personnel/autres frais de fonctionnement | 50 % | 50 % | | |

e) Au niveau des réalisations :

L'année 2024 a validé deux projets :

- Projet EARL PLAZEN non abouti : Projet d'agrandissement d'un plan d'Eau situé au lieu-dit Ramat à Vazerac, portant sa capacité de 1 660 m3 à 15 290 m3.
Retrait du projet de M. Régis PLAZEN au mois de juin.
- Projet GAEC des Marguerites : Création de deux plans d'eau d'environ 6000 m3 chacune sur la commune de Tréjols, avec un volume total de 11 848 m3.
Travaux prévus en 2025

7 - Les actions de communication

7-1 Les permanences physiques « Repasse par NRO » pour la commercialisation de la fibre optique

Les agents de Tarn-et-Garonne Aménagement reparticipent, avec le délégataire Octogone Fibre et quelques opérateurs, à des permanences physiques sur chaque commune, dite « Repasses par NRO » afin de renseigner les administrés qui ne seraient pas encore passés à la fibre optique. Les usagers peuvent les interroger sur la date d'éligibilité à la fibre optique, sur diverses questions techniques en lien avec le raccordement et prendre RDV directement avec l'opérateur de leur choix.

- Brassac : 9 janvier
- Montaigu de Quercy : 9 janvier
- Saint-Paul d'Espis : 16 janvier
- Montpezat de Quercy : 23 janvier
- Parisot : 30 janvier
- Saint Antonin Noble Val : 30 janvier
- La Salvetat Belmontet : 6 février
- Valence : 13 février
- Saint Loup : 13 février

250 personnes
renseignées

7-2 Les réunions trimestrielles de travail avec les mairies en prévision de l'extinction du cuivre (lot 2)

- St Etienne de Tulmont : 21 mai
- Léojac : 27 mai
- Verlhac-Tescou : 28 mai
- Nohic : 28 mai
- La Ville Dieu du Temple : 4 juin

- Castelsarrasin : 6 juin
- Villebrumier : 10 juin
- St Porquier : 11 juin
- Finhan : 11 juin
- Montech : 17 juin

7-3 Les réunions publiques en prévision de l'extinction du cuivre (lot 2)

- LEOJAC : 26 juin de 18h30 à 20h30
- VERLHAC-TESCOU : 4 juillet de 18h30 à 20h30
- LA VILLE DIEU DU TEMPLE : 2 octobre de 18h30 à 20h30
- CASTELSARRASIN : 9 octobre de 18h30 à 20h30
- NOHIC : 16 octobre de 18h30 à 20h30

- FINHAN : 6 novembre de 18h30 à 20h30
- VILLEBRUMIER : 13 novembre de 18h30 à 20h30
- ST PORQUIER : 20 novembre de 18h30 à 20h30
- MONTECH : 27 novembre de 18h30 à 20h30
- ST ETIENNE DE TULMONT : 4 décembre de 18h30 à 20h30

228
personnes
renseignées

7-4 Les inaugurations et évènements



24 janvier 2024 : « le 82 fait son Numérique »

**12 mars 2024 : Visites d'exploitation
avec la Compagnie d'Aménagement
des Coteaux De Gascogne**



**28 et 29 mars 2024 :
Participation au Dat'Hack n°3 de AVICCA : l'IA au service de la Data**



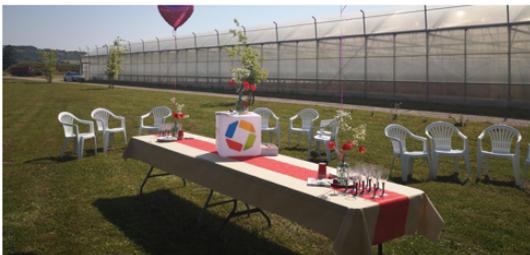
**11 avril 2024 : Sortie avec BlueSky Drone 82 :
préparation vidéo pour la sécurisation de la
ressource en eau**



**21 mai 2024 :
Comité départemental du Numérique**



**30 mai 2024 :
Septuors 82 avec Octogone Fibre**



5 juin 2024 : visite de la ferme de Gardezis à Reyniès

**6 juin 2024 : # IMSmeetup 2024
Tables rondes sur l'Intelligence Artificielle
avec IMS Network**



6 juin 2024 : Signature d'une convention de financement pour le Schéma de Résilience avec la Caisse des Dépôts

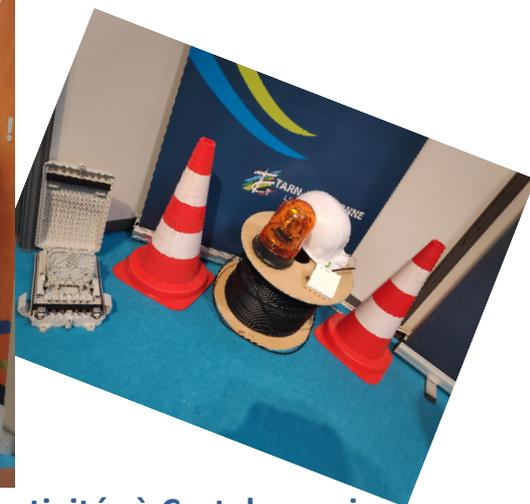




10 septembre 2024 : Comité départemental du Numérique



24 septembre 2024 : Intervention à la Mêlée
« La transformation numérique des collectivités : on vous donne le Déclic ! »



28 septembre 2024 : Participation au 3^{ème} salon des collectivités à Castelsarrasin
Avec le délégataire Octogone Fibre

**25 novembre 2024 :
Rencontre des acteurs du numérique à
Négrepelisse**



**26 novembre 2024 : 11^{ème} Colloque
du Pôle SST du CDG 82**



5 décembre 2024 : signature de la RGD (Réception Globale et définitive du Réseau) au Domaine Saint-Nicolas à Montech

7-5 Les supports de communication

- La Newsletter trimestrielle, devenue numérique en 2023, et comprenant 4 thématiques :
 - Le programme Fibre Optique (indicateurs du projet, boîte à outils, extinction du cuivre)
 - Les usages et services (Tarn-et-Garonne Open Data, Tarn-et-Garonne Storage, le mois du Numérique)
 - La téléphonie mobile
 - L’approvisionnement en eau
- La plateforme des élus (plateformeelus.altitudeinfra.fr) :



- 117 Articles réalisés au 31 décembre 2024 (et ce depuis le début du programme Fibre optique) à la demande des communes, des EPCI, et du Département.
- Réalisation de carte de visites pour chaque agent du syndicat par pôle
- Réalisation de papiers à en-tête avec le logo « Tarn-et-Garonne Aménagement »

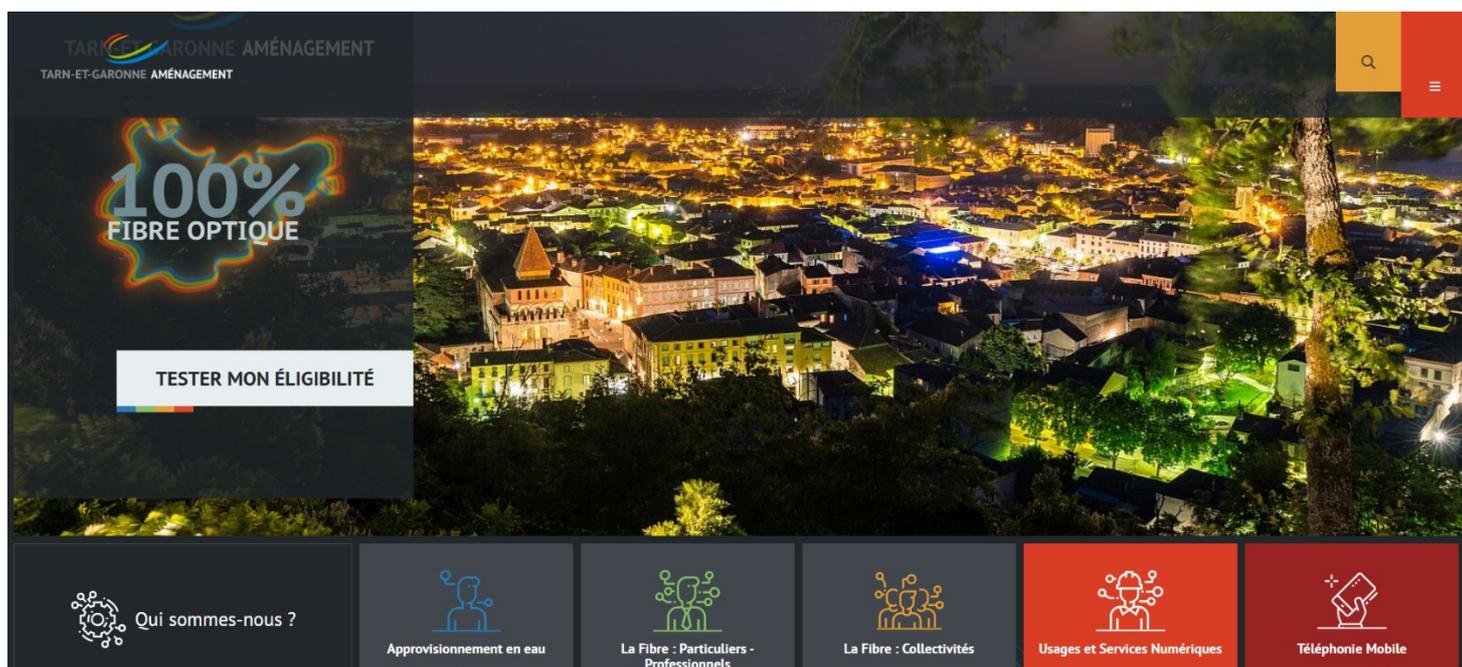
7-6 Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn

Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn, administrées par les agents de Tarn-et-Garonne Aménagement, informent, relaient sur les différentes actions du syndicat et permettent d’assurer des échanges personnalisés et réguliers avec les usagers.



7-7 Le site Internet de TGA

Le site Internet du syndicat (<https://www.82amenagement.fr/>) relaie les actualités du syndicat avec des plaquettes mises à jour régulièrement et l'intégration du pôle Approvisionnement en Eau.



AR Préfecture

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250630-06202502-DE

Numéro d'acte : 06202502

Date de décision : 30/06/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /
Fonctionnement des assemblées / autres)

Fichier acte : 06 2025 02 Approbation rapport d'activité
TGA 2024.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 06 2025 02 PJ RAPPORT D'ACTIVITE TGA
2024.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 02/07/2025 09:51:00

Date de réception de l'AR : 02/07/2025 09:51:06